

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
DIRECTION BATIMENTS ET MOYENS

AVENANT N° 1

Acquisition de mobiliers de bureau et d'atelier
Lot n° 2 – Mobilier d'atelier et équipements spécifiques - n° 11145Z

ENTRE

La Communauté Urbaine de BORDEAUX représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président, agissant en exécution de la délibération n° du Conseil de Communauté en date du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

D'UNE PART,

ET

Monsieur Michel DELFIEU responsable d'agence, agissant au nom et pour le compte de la société ACTIWORK, titulaire du marché, ayant son siège social 635 Avenue de l'Industrie - Z.I. – 69140 Rillieux, n° SIRET 420 765 547 00013.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié au titulaire du marché, la société ACTIWORK par marché passé en appel d'offres ouvert (n° 11145Z, troisième reconduction), la fourniture de mobiliers d'atelier et équipements spécifiques (lot n° 2). Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an et reconductible par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les montants minimum et maximum annuels de ce marché à bons de commande s'établissent respectivement à 35 000 €H.T. et 130 000 €H.T.

Bien que cohérentes ces estimations ne suffisent plus aujourd'hui.

La réalisation de deux commandes importantes qu'il était impossible de prévoir lors de la conception de l'appel d'offres ouvert a entraîné une forte augmentation de nos engagements financiers sur ce marché.

En effet, ces deux commandes représentent à elles seules 77% du montant maximum annuel. Il s'agit, d'une part, de la mise aux normes de l'atelier de Keolys selon la réglementation ICPE et mise en place de la certification 14001 nécessitant d'installer des rétentions et des armoires de sécurité afin d'éviter les déversements accidentels des flux (huile, essence...) et d'autre part, du renouvellement des vestiaires de la Direction Collecte et Traitement des Déchets à Bègles.

Il en ressort une consommation de crédit supérieure aux estimations qui va nous faire atteindre le montant maximum du marché avant la fin de l'année de validité de ce dernier, à savoir le 27 juillet 2012.

Afin d'anticiper rapidement les conséquences de l'interruption du service public, il convient d'augmenter le montant maximum du marché. Cette action, dans la limite de 15 % d'augmentation du montant maximum, permettra à la Communauté Urbaine de Bordeaux de continuer la fourniture de mobilier de bureau et d'atelier.

Il est nécessaire de contractualiser cette modification par avenant.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le montant maximal annuel du marché de 130 000 €HT est accru de 15%.
Le montant maximal du marché est ainsi porté à 149 500 € HT soit une augmentation du montant maximum de 19 500 €HT correspondant à 15 % des 130 000 €HT autorisés initialement.

ARTICLE 2 : Pièces contractuelles

En conséquence est modifié l'article 2 de l'acte d'engagement.

Toutes les autres dispositions du marché précité demeurent inchangées.

Pour la société ACTIWORK
(signature et cachet)

Le2012

Pour le Président et par délégation de signature,
Le Directeur Général adjoint du Pôle
Administration Générale
Michel Vayssié

Le2012